

ÉTATS-UNIS

ASSOCIATION DES CHIRURGIENS DE LA GARDE NATIONALE

Un article paru dans le *Journal of the American medical Association* (30 avril 1892), et publié en brochure ¹, annonce qu'il s'est formé à Chicago, parmi les chirurgiens de la garde nationale, une association qui, dès ses débuts, compte 200 membres. Son but est de former des chirurgiens militaires capables et instruits, en leur donnant l'instruction spéciale qui leur est nécessaire. Les fondateurs de cette association espèrent qu'il s'en formera de semblables dans chaque Etat, et qu'elles s'affilieront de manière à former une Association nationale des chirurgiens militaires. Il s'agirait aussi de fonder des écoles de médecine militaire à Saint-Louis et à Chicago, et de profiter de l'exposition universelle de Chicago pour y réunir un Congrès international de chirurgiens militaires.

FRANCE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN 1891-1892

Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale du 17 juin 1892

Les travaux de la Société française pendant l'exercice 1891-1892, comme les années précédentes, ont été consacrés, pour le passé, à secourir les victimes de la guerre de 1870 et des expéditions coloniales ; pour l'avenir, à pourvoir à la préparation des infirmeries de gare, des hôpitaux sédentaires ou mobiles, à la formation de son personnel, au développement de son matériel, à l'extension de son organisation régionale, enfin à l'accroissement de ses ressources financières.

¹ Voy. aux *Ouvrages reçus*.

Aux victimes de la guerre de 1870, il a été distribué : 1745 allocations à d'anciens blessés ou malades, 147 à des veuves, 221 à des ascendants privés de leurs soutiens, ce qui, avec le don d'une cinquantaine de membres artificiels, représente, pour la seule part du Conseil, une somme de 45,016 francs.

Les hôpitaux du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge, ceux de Saïgon et de Pnom-Penh ont reçu, soit en argent, soit en nature, des dons qui sont toujours accueillis avec joie, ainsi qu'en témoignent les lettres parvenues au Conseil.

Les sommes votées par le Conseil, pendant le dernier exercice, pour les corps expéditionnaires se sont élevées à 13,000 francs. Beaucoup de comités de province ont, sur leurs propres fonds, prélevé des sommes plus ou moins importantes, soit pour les victimes des guerres antérieures, soit pour les troupes des colonies. La somme totale affectée à ces services de secours s'est élevée, pour le dernier exercice, à 84,000 francs.

La préparation des infirmeries de gare continue à occuper sans relâche le Conseil. Un engagement pris envers le département de la guerre met actuellement 68 de ces établissements à la charge de la Société ; tous devront être prêts à fonctionner dans les huit jours qui suivront une déclaration de guerre. Les locaux nécessaires faisant défaut sur certains points, il fallait pourvoir à la construction de 12 salles pour malades, de 8 réfectoires et de 7 cuisines-tisaneries, soit en tout de 27 locaux. Il a été préparé, à cet effet, des ossatures en fer composées de pièces interchangeables, emballées dans des caisses qui seront emmagasinées aux lieux de destination. Les baraquements pourront être dressés dans l'espace de trois jours.

A l'égard du personnel affecté au service des infirmeries de gare, « nous avons travaillé », dit le rapport présidentiel, « à reconstituer nos cadres dans les conditions prévues par les dernières instructions ministérielles.

« Pour le service d'exploitation, 203 infirmiers militaires, affectés aux localités dépeuplées, et 716 hommes des services auxiliaires ou de la réserve de l'armée territoriale, auxquels s'adjoindront, suivant les besoins, des auxiliaires libérés, assurent, dans nos infirmeries, le service d'exploitation.

« Pour le service médical, 68 médecins en chef, libérés de tout service, nommés sur notre présentation par le ministre de la

guerre, et que peuvent suppléer autant de médecins auxiliaires également libérés ; pour le service administratif, 68 comptables aidés chacun d'un commis aux écritures ; et, quant à l'aumônerie, les ministres que nous désignent les autorités diocésaines.

« Nos cadres sont prêts, sous réserve de quelques lacunes. Nous attendons aussi pour une partie d'entre eux la ratification officielle, mais il n'y a guère là qu'une question de forme, et peu de temps s'écoulera, selon toute vraisemblance, avant que nous ayons au complet le personnel type de 1,088 hommes, qu'exige le fonctionnement de nos 68 infirmeries de gare. »

Au point de vue du matériel, il a fallu pourvoir chaque infirmerie d'un matériel spécial propre au service d'alimentation, comprenant des mannes, bidons, assiettes, gamelles, couverts. Ce service d'alimentation constitue, dans le fonctionnement d'une infirmerie de gare, la partie de beaucoup la plus compliquée. Il en a été fait un essai pratique à Saint-Germain, au mois de décembre dernier. Un train d'évacuation d'environ 400 hommes a été ravitaillé, dans l'espace de 33 minutes, par une infirmerie improvisée le long de la voie. Cette expérience a été couronnée d'un plein succès, et a valu, à ceux qui l'avaient dirigée, les félicitations de M. le Directeur du service de santé.

Les hôpitaux auxiliaires mobiles sont destinés à relever les hôpitaux de campagne de l'armée, et, en venant sur le terrain prendre la charge de leurs blessés, à leur rendre la liberté de leurs mouvements. La Société organise, à l'heure actuelle, 22 de ces hôpitaux ; elle a l'intention d'en former deux par corps d'armée.

Les commandes de matériel pour ces 22 hôpitaux ont été faites ; c'est une dépense totale de 100,000 francs.

L'année dernière, M. le ministre de la guerre avait invité le Conseil à presser l'organisation des hôpitaux sédentaires et permanents qui, dans les villes où siègent les comités, s'ouvriraient aux blessés et aux malades évacués de la zone des opérations. Immédiatement le Conseil a recommandé à ses représentants de province de préparer tout ce qui peut être prévu, et d'amener le détail de chaque service à un tel état d'achèvement, que leurs hôpitaux soient en mesure de fonctionner du dixième au quinzième jour d'une mobilisation.

La plupart des comités se sont mis activement à l'œuvre. Voici,

d'après le rapport, quelques détails sur les mesures préparatoires prises à cet égard.

« Pour ses 13 hôpitaux, Tours fixe, en un dossier minutieux, les détails d'appropriation de toutes les parties de chaque établissement. Bordeaux pousse encore plus loin cette étude. Il l'avait abordée le premier ; il la complète par des tableaux graphiques, qui, pour son infirmerie de gare, son hôpital de répartition, ses 22 hôpitaux permanents, constituent un album d'un caractère peu banal. Que les chefs de service aient ces plans à leur disposition, ils peuvent, sans tâtonnements, assurer, même à l'improviste, le passage du pied de paix au pied de guerre.

« Comme personnel, Versailles attache à ses sept groupes d'hôpitaux 162 membres ; Lyon, pour 2372 malades, distribués en 42 locaux, réunit dans ses cadres 40 chirurgiens et 100 infirmiers ; Bordeaux porte à 639 membres son personnel hospitalier. »

Un point difficile, c'est d'acquérir le matériel d'exploitation, pour une société telle que la Société française, qui n'a ni arsenaux, ni part au budget de l'Etat. Il y est pourvu, dans une large mesure, au moyen des engagements conditionnels, grâce auxquels il sera mis à la disposition des hôpitaux, soit des lits, soit du matériel d'hôpital.

En résumé, l'état des forces hospitalières de la Société comprend 750 hôpitaux, destinés à recueillir 60,000 hommes, dont la moitié au moins pourraient recevoir des soins dès les quinze premiers jours de la mobilisation.

L'enseignement théorique et pratique donné aux personnes qui se proposent de soigner les blessés prend toujours plus d'extension. L'intervention de conférenciers militaires a beaucoup ajouté à l'intérêt de cet enseignement. Les conférences faites à Paris, par deux médecins-majors, sur le fonctionnement du service en campagne et sur l'organisation des formations diverses dont la Société est chargée, seront publiées par les soins du Conseil.

Les dépôts provinciaux se sont, comme d'usage, enrichis de nouveaux éléments : brancards simples et brancards couverts, brancards sur roues, voitures et fourgons d'ambulance, boîtes et trousseaux d'instruments de chirurgie, appareils à fracture, linge et literie. Il a été fait de ce chef, à 48 comités, des expéditions de matériel d'ambulance pour une somme de 53,000 fr., à quoi il faut

ajouter 33,000 fr. d'acquisitions analogues, faites par les comités de province sur leurs propres fonds et sans participation du Conseil. En tenant compte des dépenses affectées aux formations spéciales, infirmeries de gare et hôpitaux auxiliaires de campagne, le total des dépenses faites ou engagées dans le cours de l'exercice pour le matériel d'ambulance s'est élevé à 242,000 francs.

A ce développement du matériel, les comités de dames prennent, par le développement de leurs ouvroirs, une part digne des plus grands éloges.

La lingerie centrale, pour ne parler que d'elle, porte à plus de 106,000 le nombre des pièces qui constituent sa réserve. Elle se tient en rapport permanent avec les comités de dames de province, leur fournissant les collections de modèles, les matériaux de lingerie que le Conseil leur vote à titre de subventions en nature ; elle fournit elle-même, par les travaux de son ouvroir, les approvisionnements des hôpitaux mobiles et de celles des formations provinciales pour lesquelles les comités sollicitent son concours.

L'organisation régionale est en voie de progrès constant ; il a été constitué, dans le cours de l'année, 46 comités nouveaux d'hommes ou de dames et réorganisé sept comités anciens. D'après l'annuaire de 1892, il existe 395 comités, groupant environ 50,000 membres.

Quelques modifications sont survenues dans le personnel du Conseil. M. le comte de Beaufort, après plus de 22 années passées à la tête du secrétariat général, où sa direction a laissé la marque d'une distinction et d'un dévouement exemplaires, a été appelé à remplir les fonctions de vice-président. Les mêmes fonctions ont été décernées à M. le général A. Boissonnet et à M. le marquis de Vogüé. Le Conseil a appelé au secrétariat général M. le marquis R. de Villeneuve-Bargemon, qui, déjà en 1870, avait rendu de signalés services.

Parmi les morts, dont le rapport présidentiel déplore la perte, nous relevons quatre membres du Conseil : M. le général Cambriels qui, pendant une vice-présidence de plusieurs années, prit une part active à tous les travaux du Conseil ; M. Léonce de Caze-nove, qui, depuis 25 ans représentait le Comité lyonnais au sein du Conseil ; enfin M. le D^r Meige et M. le vice-amiral Jurien de la Gravière.